

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Objectifs :

Connaître le cadre réglementaire de la santé et la sécurité au travail
Connaître les différents mandats de représentants du personnel (CSE, CSSC, représentant de proximité, Conseil d'entreprise) ainsi que leurs attributions et les moyens dont ils disposent
Définir et mettre en oeuvre une démarche de prévention
Savoir rédiger des documents obligatoires : programme annuel de prévention et rapport/bilan annuel
Évaluer les risques professionnels afin d'élaborer le Document Unique (DUERP)

Public concerné :

Prérequis : Pas de prérequis

Intervenant(s) :

Formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels et gestes de premiers secours

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie active avec interactions et partage d'expérience
Remise de(s) support(s) pédagogique(s) à chaque participant
Etudes de cas concrets, exercices pratiques, mises en situation, quiz et tests QCM

Durée de la formation : 12 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :

- o Santé au travail : prévention et protection
 - Historique de la prévention : de la réparation à la prévention des risques professionnels
 - Le cadre réglementaire de la santé au travail
 - Les 9 grands principes de la prévention
 - Définition de la protection
 - Définition de la prévention
 - Les différents acteurs internes et externes de la prévention de l'entreprise

- o Missions et mandat des différents représentants du personnel
 - Le CSE (Comité Social et Économique) : composition, rôle et moyens
 - Le SDC (Salarié Désigné Compétent) : rôle et moyen
 - La CSSCT (Commission Santé Sécurité et Condition de Travail)
 - Les différents documents fondamentaux : le programme annuel de prévention et le rapport/bilan annuel du CSE
 - Mise en pratique : aide à l'élaboration des documents fondamentaux de l'entreprise

- o Evaluation des risques professionnels
 - Les différents risques professionnels
 - Les atteintes à la personne : accident de travail (AT), maladies professionnelles (MP)
 - L'analyse de l'accident par la méthode de l'arbre des causes

- La prévention des risques par l'élaboration d'un document unique (DUERP)
- Mise en pratique : aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels

Modalités d'évaluation des acquis :

Exercices sous forme de quiz, tests QCM, cas pratiques et mises en situation tout au long de l'action de formation

Contrôle de connaissance à l'issue du module de formation

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Modalités et délai d'accès

Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : Nouveauté 2023

Conditions tarifaires : nous consulter